

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 02 avril 2026
Convocation du 27 mars 2026

Date d’Affichage :

03 avril 2026

Nbre de Conseillers

en exercice : 33

Nbre de présents : 31

Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 2

Nbre d’excusé sans pouvoir : 0

Nbre d’absent : 0

Nombre de votants : 33

Étaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HÉBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, MM. Jean-Yves HÉDOU, Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAUT, M. Vincent RENVOISÉ, Mmes Florence LELIEVRE, Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mmes Myriam HUAULT, Tiphaine MOREL, MM. Guillaume RICHARD, Douglas POTIER, David DUHAMEL.

Excusés avec pouvoir : Mmes Suzanne LE TUAL, Sabrina AUBÉRY

- Mme LE TUAL avait donné procuration à M. ORAIN

- Mme AUBÉRY avait donné procuration à M. GRIEU

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL)
CAUX SEINE DEVELOPPEMENT
DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Madame Charlie GOUDAL-MANOURY donne lecture de son rapport.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le renouvellement du conseil municipal à la suite des élections du 15 mars 2026, il est nécessaire de procéder à la nomination des nouveaux représentants de la commune de BOLBEC au conseil d’administration et à l’assemblée générale de Caux Seine Développement,

La Société Publique Locale Caux Seine Développement est régie par les dispositions des articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

.../...

En conséquence, le Conseil Municipal valide la désignation de :

- Monsieur Christophe DORÉ comme représentant au conseil d'administration de la société Caux Seine développement,

et

- Monsieur Christophe DORÉ comme représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires de la société Caux Seine développement comme lors du précédent mandat.

Le groupe de la minorité « Fiers de Bolbec » se prononce contre cette désignation.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)
Le Maire,

Christophe DORÉ